



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

### AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 5 octobre 2021 à 19h30, via visio-conférence ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

**Lot 4 791 827 RUE DU QUAI**

Nature et effet :

- La dérogation mineure est demandée afin de permettre la mise en place de bâtiments sur le lot 4 791 827 ayant une hauteur de 8,5 mètres en zone U-13 alors que la limite de hauteur permise pour ce secteur est de 8 mètres.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21<sup>ème</sup> jour de septembre 2021.

Stéphane Simard, sec.-très.